



Le Conseil municipal s'est réuni le samedi 21 mars sous la présidence de Gilbert Steck puis de M. le maire Laurent Furst

Installation du Conseil municipal Selon les résultats consignés aux procès-verbaux des élections municipales du dimanche 15 mars, la liste *Molsheim, le choix de l'avenir !* remporte la totalité des 29 sièges. Le doyen de l'assemblée, Gilbert Steck, et la benjamine, Eva Stephan ont respectivement été désignés comme président et secrétaire de séance.

Point 1 : Élection du maire À l'issue des élections à bulletin secret, Laurent Furst a été élu maire de Molsheim avec 28 voix et un bulletin blanc.

Point 2 : Création de sept postes d'adjoint au maire pour la durée du mandat Le Conseil municipal a décidé la création de sept postes d'adjoint au maire pour la durée du mandat.

Point 3 : Élection des adjoints au maire Une seule liste de sept adjoints a été proposée. Ont été élus à l'unanimité soit 29 voix :

- Philippe Heitz, 1^{er} adjoint en charge des affaires sportives, de la jeunesse et de l'animation
- Chantal Jeanpert, adjointe en charge de la sécurité, des foires et marchés et de la communication
- Gilbert Steck, adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'accessibilité
- Sylvie Teterycz, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires ainsi que de l'environnement et des déplacements mode doux
- Martial Heller, adjoint en charge des finances, de la forêt et du tourisme
- Annabel Mattelaer, adjointe en charge des affaires sociales et de la petite enfance
- Jean Engel, adjoint en charge des affaires culturelles, culturelles et du patrimoine.

Point 4 : Indemnités des élus Conformément à l'article L 2123-23 du CGCT, l'indemnité de fonction du maire, est fixée sur la base de la strate démographique des communes de 3 500 à 9 999 habitants, à savoir une indemnité égale à 58,3 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Celle des adjoints est fixée à 23,32 % de ce traitement.

Point 5 : Détermination du régime des indemnités de fonction du maire et des adjoints pour la durée du mandat – Majoration de l'indemnité de base au titre du chef-lieu d'arrondissement et de commune classée station de tourisme Conformément à l'article L-2123-22 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Molsheim bénéficie de majorations d'indemnités de fonction, indemnités perçues par le maire et les adjoints suivantes :

- 20 % au titre de l'article R 2123-23 du CGCT pour le statut de chef-lieu d'arrondissement de la Ville de Molsheim ;
- 25 % au titre de l'article R 2123-23 du CGCT eu égard au classement de la Ville de Molsheim en station de tourisme par arrêté préfectoral du 2 février 2026.

Point 5 : Détermination du régime des indemnités de fonction du maire et des adjoints pour la durée du mandat – Majoration de l'indemnité de base au titre du chef-lieu d'arrondissement et de commune classée station de tourisme (suite et fin).

Ci-dessous, le tableau avec le montant total net hors prélèvement à la source et retraite complémentaire :

Fonction	Prénom et nom	Montant mensuel net
Maire	Laurent Furst	3 004,34 €
Adjoint	Philippe Heitz	1 201,73 €
Adjoint	Chantal Jeanpert	1 201,73 €
Adjoint	Gilbert Steck	1 201,73 €
Adjoint	Sylvie Teterycz	1 201,73 €
Adjoint	Martial Heller	1 201,73 €
Adjoint	Annabel Mattelaer	1 201,73 €
Adjoint	Jean Engel	1 201,73 €

Point 5 : Tableau du conseil municipal - L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1. Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal
2. Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus
3. Et, à égalité de voix, par priorité d'âge après le maire et les adjoints

Le tableau indique également le nom des 10 élus de l'assemblée délibérante qui siégeront au conseil communautaire.

Ordre	Fonction	Prénom et nom	Conseiller communautaire
1	maire	Laurent Furst	X
2	1 ^{er} adjoint	Philippe Heitz	X
3	2 ^e adjointe	Chantal Jeanpert	X
4	3 ^e adjoint	Gilbert Steck	X
5	4 ^e adjointe	Sylvie Teterycz	X
6	5 ^e adjoint	Martial Heller	X
7	6 ^e adjointe	Annabel Mattelaer	
8	7 ^e adjoint	Jean Engel	
9	conseillère municipale	Evelyne Dingens	
10	conseillère municipale	Pascale Eck	
11	conseillère municipale	Martine Joerger Pividori	
12	conseiller municipal	Patrick Marchini	
13	conseiller municipal	Laurent Guillaume	
14	conseiller municipal	Pascal Schultz	
15	conseillère municipale	Typhaine Lefort	X
16	conseiller municipal	Yann-Loïc Deruwez	
17	conseiller municipal	Nicolas Hitier	X
18	conseiller municipal	Vincent Muller	
19	conseiller municipal	Christophe Backert	
20	conseillère municipale	Christelle Eghermanne	X
21	conseillère municipale	Anne Woehrel	
22	conseillère municipale	Virginie Malhõa	X
23	conseiller municipal	Julien Bonnafous	
24	conseillère municipale	Amélie Tusha	
25	conseillère municipale	Sophie Wolff	
26	conseiller municipal	Maxime Lavigne	
27	conseiller municipal	Asir Altunkaya	
28	conseillère municipale	Céline Trap	
29	conseillère municipale	Eva Stéphan	